EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]
[Texte]
Wednesday, December 6, 1989

- 1543

The Chairman: I would like to resume the sitting on Bill C-38. A vote is scheduled for 4 p.m. so we will have to break a few minutes before that.

I would like to welcome the Hon. Mr. Justice Linden and others, of the Law Reform Commission. Would you kindly make your presentation. You may have to finish it after the vote and we certainly will have questions after the vote, but we would appreciate it if you would begin now.

Hon. Mr. Justice Allen Linden (Law Reform Commission of Canada): Thank you very much for allowing us to come and discuss this important bill with you. With me are my colleagues, whom you see described on the face of our brief. Mr. John Frecker is a commissioner, along with myself and others who were not able to be here today, and he is accompanied by his team of researchers, Dr. Patrick Robardet and Mr. John Clifford.

I should start by congratulating this committee and Parliament for addressing this series of questions. It is a very important series and we are delighted that this is being done. We support the thrust of the bill and it is easy to understand why. This draft contains so many of the excellent ideas we have produced and we always love seeing our ideas come to fruition. It took you quite a while; our ideas were produced in 1980, in report 14. If any of you would like to have another copy of the report, we have it in both languages, although it is now out of print. It was such a hot seller that we have distributed them all around the land. There were some excellent ideas in there and many of them were picked up and put into this legislation.

• 1545

To change things having to do with the courts is always difficult, but it has to be done. We would like to touch on five areas.

There are of course some areas that we have not suggested anything about and we do not normally disuss those things. If you press us as individuals, we might respond as individuals. Our job is to try to support the committee and give suggestions on how the bill can be improved, really on the basis of what we have done in the past. So we are going to touch on approximately five points: the unification of the application procedure; the clarification expansion of the grounds for review; the elimination of frivolous and vexatious proceedings; the question of standing;, and the issue of originating all review applications in the Trial Division.

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]
[Traduction]
Le mercredi 6 décembre 1989

Le président: Nous allons reprendre l'étude du projet de loi C-38. Comme un vote est prévu à 16h, nous devrons faire une pause quelques minutes avant.

Je désire souhaiter la bienvenue à l'honorable Juge Linden et aux représentants de la Commission de réforme du droit. Aurez-vous l'obligence de présenter votre mémoire. Peut-être n'aurez-vous pas terminé avant le vote, mais nous aurons certainement des questions à vous poser par la suite. Veuillez donc commencer sans tarder.

Son honneur le juge Allen Linden (Commission de réforme du droit du Canada): Je vous remercie beaucoup de nous avoir permis de venir discuter avec vous de cet important projet de loi. Les noms de ceux qui m'accompanent se trouvent à la première page de notre mémoire. Il s'agit de M. John Frecker, commissaire tout comme moi et ceux qui n'ont pas pu venir aujourd'hui et de son équipe de chercheurs, MM Patrick Robardet et John Clifford.

Je voudrais d'abord féliciter le Comité et le Parlement de se pencher sur ces questions qui sont très importantes; nous nous en réjouissons. Nous appuyons le projet de loi et vous comprendrez facilement pourquoi. En effet, il renferme bon nombre des excellentes idées que nous avons eues et nous sommes toujours très heureux de voir qu'elles portent leurs fruits. Évidemment, il vous a fallu du temps. Nous avons fait connaître nos idées en 1980, dans notre rapport 14. Si l'un d'entre vous veut avoir un exemplaire du rapport, dans l'une ou l'autre des langues officielles, nous en avons même si l'édition est maintenant épuisée. Ce fut un best seller qui s'est vendu dans tout le pays. On y trouve d'excellentes idées dont plusieurs sont reprises dans le projet de loi.

Il est toujours difficile d'apporter des modifications à ce qui touche les tribunaux, mais c'est parfois nécessaire. Nous voudrions aborder cinq sujets.

Il y a évidemment certaines questions dont nous n'avons rien dit parce qu'elles ne sont pas normalement de notre ressort, mais si vous nous interrogez à titre personnel, nous pourrons vous répondre, mais à ce titre seulement. Nous sommes ici pour appuyer le Comité et pour suggérer des façons d'améliorer le projet de loi, étant donné nos travaux passés. Nous allons donc aborder cinq points: l'unification de la procédure de demande de redressement; la clarification et l'élargissement des cas d'ouverture du contrôle judiciaire; l'élimination des procédures vexatoires, la question de l'intérêt pour agir et de l'attribution d'une compétence initiale en matière de contrôle judiciaire à la Division de première instance.